

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le 26 septembre 2023 à 18h45, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

**PRÉSENTS** : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, MME LANNELUC, MME BASQUE, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

**ABSENTS REPRESENTÉS** : M. HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT  
MME BAHOUUNE, qui a donné procuration à MME NEOLIER  
M. BIDOUZE, qui a donné procuration à MME LANNELUC

**ABSENTES** : MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10**

**NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13**

**DATE DE LA CONVOCATION : 14 septembre 2023**

**DATE DE L'AFFICHAGE : 3 octobre 2023**

★★★★★★

**RAPPORTEUR** : Monsieur Bernard GUIRAUD

**N° 033-23- OBJET** : Renouvellement de la convention avec ACTIOM pour le dispositif « Ma commune, ma santé »

Le Président rappelle que dans le cadre de sa politique sociale, visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS a mis en place en 2015 le dispositif « Ma commune Ma santé » à destination de tous les habitants de la commune.

L'association assure des permanences, exerce des missions de conseil auprès des bénéficiaires, oriente systématiquement les personnes qui accèdent à la CMU ou à l'ACS vers les contrats dédiés. De plus, elle informera le CCAS de toutes modifications des tarifs ou prestations proposées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**  
**DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ **De renouveler** le partenariat avec l'association ACTIOM pour le dispositif « Ma commune Ma santé », pour un an.  
☞ **D'autoriser** le Président à signer une nouvelle convention avec ACTIOM, qui ne donnera pas lieu à une participation financière.

A Lesparre-Médoc, 27 septembre 2023

**Le Président du CCAS,**



**Bernard GUIRAUD**